

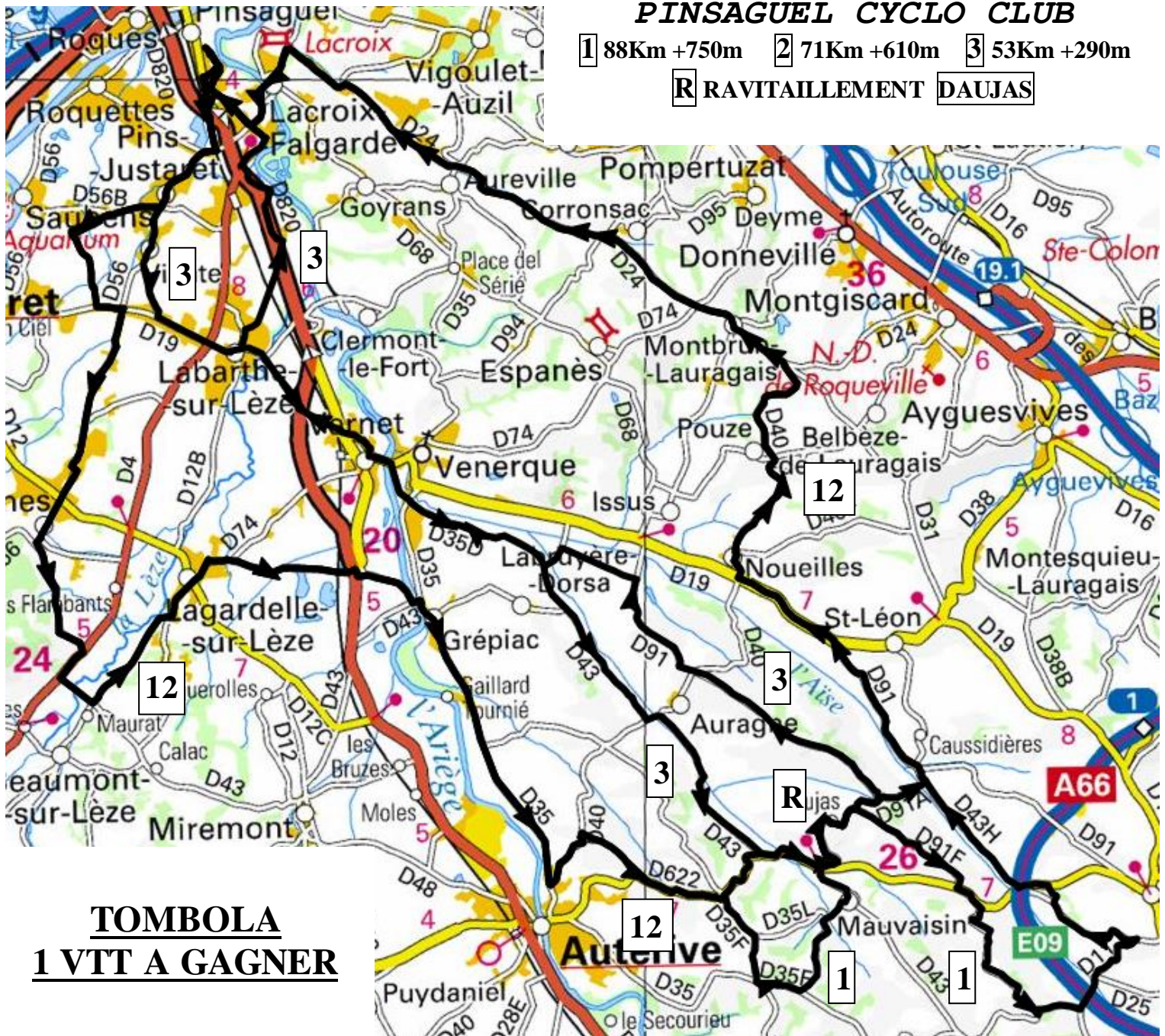
DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2013

24ème RANDONNEE

PINSAGUEL CYCLO CLUB

1 88Km +750m 2 71Km +610m 3 53Km +290m

R RAVITAILLEMENT DAUJAS



TOMBOLA
1 VTT A GAGNER



SECOURS

SAMU : 15

POMPIERS : 18 ou 112

GENDARMERIE : 17

ASSISTANCE : 06 17 26 09 69

ASSISTANCE : 06 62 57 50 88



PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

Voir règlement au dos ⇨

REGLEMENT

Article 1

Cette randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non à une fédération, membres d'un club ou individuels.

Article 2

Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés sur le parcours d'une personne responsable et ceux entre 14 ans et 18 ans munis d'une autorisation parentale remplie sur le lieu de départ.

Article 3

Le port du casque est obligatoire.

Article 4

Cette randonnée n'étant pas une compétition, il ne sera en aucun cas tenu compte du temps mis à l'exécution du parcours. Les circuits étant ouverts à la circulation, chaque participant doit se conformer au code de la route. La responsabilité des incidents dont il serait victime ou auteur, lui incomberait entièrement.

Article 5

Les lots concernant la tombola ne seront remis qu'aux personnes présentes au moment du tirage.

Article 6

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique que le participant se reconnaît apte physiquement et a pris toutes les précautions médicales à ce sujet.

Article 7

Les circuits sont fléchés au sol, consultez votre feuille de route avant le départ.

Article 8

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les dégâts matériels, vol compris, ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs les participants.

Article 9

Tout point de litige ne figurant pas sur ledit règlement sera tranché par les organisateurs.

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette randonnée si les conditions météorologiques s'avéraient trop dangereuses pour la sécurité.

Article 11

Les groupes ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart suffisant entre eux.

Article 12

Le fait de s'engager dans cette randonnée entraîne l'acceptation du présent règlement.

LA PLUS GRANDE PRUDENCE EST TOUJOURS DE RIGUEUR

Pompiers 18

Secours 112

Sécurité 06 17 26 09 69
06 62 57 50 88